

Les enjeux européens de gestion des identités numériques

Règlement eIDAS - Point de vue des autorités de protection des données européennes

17/09/2013

Amandine JAMBERT

Expert à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Proposition de règlement

sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur

■ Calendrier :

- Proposition par la Commission Européenne : Juin 2012
- Parlement européen (prévision) : Décembre 2013
- Actuellement en Commission ITRE (prévision de vote) : Octobre 2013
- Actes délégués (prévision) : 2014 – 2016

■ Objectifs du règlement :

- Reconnaissance mutuelle des moyens d'identification électronique
- Amélioration des services de confiance : interopérabilité / facilité d'utilisation
 - Signatures électroniques
 - Sceaux électroniques
 - Systèmes d'authentification
 - ...

Proposition de règlement

principes pour l'identification électronique

■ Chaque pays membre

- **peut** notifier la Commission Européenne des solutions d'identification électronique utilisées, notamment pour l'accès aux services publics ;
- **doit** accepter et reconnaître les systèmes notifiés par les autres pays membres pour ses services publics en ligne demandant une identification électronique ;
- **doit** fournir, gratuitement, un système de vérification d'identité et d'authentification ;
- **est responsable** de l'identification et l'authentification des personnes, sans ambiguïté ;
- **peut** permettre au secteur privé d'utiliser le système d'identification notifié.

■ En particulier

- pas d'eID européenne ;
- les systèmes eID notifiés ne sont pas forcément des cartes d'identités ;
- uniquement des systèmes garantis par l'état.

Proposition de règlement

les points de vigilance soulignés par le Groupe de l'Article 29 (février 2013)

■ La minimisation des données :

- préserver les solutions permettant l'accès au minimum d'attributs nécessaires ;
- préserver l'utilisation d'identifiants sectorielles ;
- limiter la publication d'information dans les certificats au minimum nécessaire.

■ L'importance des pseudonymes :

- préserver l'utilisation de pseudonymes en signature ;
- étendre leur utilisation à l'identification électronique.

■ Les dangers du profilage :

- limiter la centralisation de l'authentification et de la vérification.

■ La sécurité :

- assurer la qualification des services de confiance avant lancement des services ;
- définir des niveaux d'assurance mutuelle permettant un nivellement par le haut.

Les identités numériques

pistes de réflexion

■ La pluralité des identités numériques et l'état ?

- pseudonymes ;
- identifiants sectoriels ;
- ...

■ L'identification binaire ou progressive ?

- déclaration ;
- vérification d'attributs ;
- validation régaliennne ;
- ...